

## CANTON DE LA TREMBLADE

Arvert - Breuillet - Chaillevette - Etaules - Les Mathes - Mornac-sur-Seudre - St-Augustin - St-Palais-sur-Mer - La Tremblade



Jean-Pierre  
**TALLIEU**

Fabienne  
**AUCOUTURIER**

*La force de l'expérience*

REPLAÇANTE : **MICHÈLE MOREL**

REPLAÇANT : **PHILIPPE GADREAU**

## EDITO

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui va déterminer les compétences maintenues ou transférées des départements ne devrait être connue qu'en Avril... Le rôle des futurs conseils départementaux est donc amené à évoluer. **C'est une situation déstabilisante pour les électeurs et les candidats, mais pas au point de s'en servir pour dissimuler une absence de programme ou se réfugier derrière les clichés et les amalgames du populisme national.**

Oui, notre « mille-feuilles » administratif a besoin de réforme. Mais d'une vraie réforme, qui lui redonne la cohérence perdue dans les décentralisations successives. Une réforme respectueuse de notre histoire, qui viserait à **améliorer l'administration et la représentation de nos concitoyens**. Or, le principe strict des économies semble substitué à celui des résultats attendus. Economies que personne n'arrive vraiment à justifier. Une région qui gèrerait 100 collèges ne serait pas moins coûteuse que deux départements qui en gèreraient 50 chacun. Et le fait de transférer l'aide sociale des départements aux régions ne ferait disparaître aucune dépense : il faudrait toujours verser les mêmes sommes aux mêmes ayants-droit, et installer des délégations pour permettre à ceux-ci d'accéder au service. Parce que personne n'imagine que les titulaires du RSA feront 200 km pour se rendre à la capitale de région lorsqu'ils auront une difficulté. Après tout, ce sont les citoyens qui payent les impôts et qui jugent de leurs besoins. **De quel droit va-t-on leur dire qu'on leur supprime des services parce qu'il est plus « économique » de gérer ses affaires par internet ?**

La dépense publique nourrit l'illusion de la gratuité. Ce qui est payé par l'Etat est souvent perçu comme gratuit. Or, ce sont essentiellement les contribuables (via les impôts) ou leurs enfants (via la dette) qui règlent en fin de compte la facture. Cela veut dire qu'au fil du temps la feuille de paie a proportionnellement diminué au profit de la feuille d'impôts et des taxes de toutes sortes.

Même si cette élection se tient dans un grave contexte de crise économique et sociale et de tension politique extrême, il n'en demeure pas moins vrai **qu'il s'agit d'une élection locale**. Et dans un département comme le nôtre, la bataille devrait se tenir autour du thème de la proximité et des services au public, entendus dans leur globalité.

Et pour le canton de la Tremblade, **nous avons besoin d'une politique équilibrée qui tienne compte de ses différentes facettes communales**, de son environnement littoral et rural. Nous avons besoin d'offrir les meilleures conditions de réussite à nos jeunes, d'améliorer nos déplacements et nos transports, d'accompagner nos concitoyens tout au long de leur vie. **Nous avons besoin de PROXIMITÉ.**

**La réforme, telle qu'elle est engagée est une dangereuse illusion. Le territoire se vit et se construit avec et pour ses habitants, il ne se décrète pas.**

**POUR FAIRE GAGNER NOS COMMUNES**

Continuons avec la majorité départementale



## Ce qui change à partir de 2015 :

La loi du 17 mai 2013 a modifié les modalités d'élection des conseillers généraux ainsi que leur dénomination.

### ► Le conseil général devient conseil départemental et les conseillers généraux des conseillers départementaux

Avant 2015, le conseil était renouvelé par moitié tous les 3 ans. A partir de 2015, il sera renouvelé en totalité tous les 6 ans.

- **De nouveaux cantons : le nombre de cantons est divisé par 2 et les limites cantonales sont redécoupées.**

#### Avant 2015

- 51 cantons en Charente-Maritime
- 51 conseillers départementaux

#### en 2015

- 27 cantons en Charente-Maritime
- 54 conseillers départementaux

- **Un nouveau mode de scrutin : « binominal paritaire à deux tours »**

#### Avant 2015

- 1 seul conseiller général par canton

#### en 2015

- 2 conseillers départementaux par canton
- un binôme homme-femme

Les remplaçants obéissent à la même règle de parité absolue ; la candidate titulaire a pour remplaçante une femme et son alter ego masculin, un homme. Il y aura donc 4 noms sur chaque bulletin de vote lors des élections départementales.

Cette parité se prolongera au sein du futur conseil départemental où l'on comptera autant de femmes que d'hommes.

### ► Le déroulement du scrutin

**22 mars 2015 – Premier tour** : les électeurs choisiront l'un des binômes (**sans rature ni ajout**). Si l'un des binômes a **plus de 50% des voix** (et plus du quart des inscrits), il est élu.

Si aucun des binômes n'a obtenu 50% des voix, il y aura un **second tour**. Les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des inscrits peuvent y participer (ou les deux premiers en voix si un seul ou aucun binôme n'atteint ces 12,5%).

**Au second tour, le 29 mars 2015** : le binôme qui arrive en tête en nombre de voix, est **élu pour 6 ans**.

Les binômes élus pour chaque canton vont **siéger au conseil départemental** (ex- conseil général) qui comprendra désormais autant de femmes que d'hommes. Ils éliront le président ou la présidente du conseil qui dirigera le département pendant 6 ans.

Comme lors des élections précédentes, **la présence au second tour ne dépendra pas seulement du nombre de suffrages exprimés (bulletins valides dans l'urne), mais aussi de la participation.**

# CONTRE LES IDEES RECUES

Des idées reçues sur le conseil général de la Charente-Maritime, nous en avons recensé un certain nombre. Certaines idées ont la vie dure. Elles concourent souvent au fatalisme, voire au découragement des citoyens, elles renforcent l'image négative du département et peuvent leur donner la tentation des extrêmes !

## ► On vous dit : « La France est le seul pays connaissant l'échelle géographique du département »

**Dans de nombreux pays, l'échelle géographique correspondant aux départements français existe**, même si leur superficie et leurs fonctions peuvent varier selon l'histoire de chaque Etat. En Espagne, les provinces se situent entre les régions et les communes, en Allemagne il existe aussi un niveau intermédiaire, de même qu'en Belgique, en Italie et aux Etats-Unis. Mais en France, **l'Etat a conservé ses directions locales dans des domaines qu'il a pourtant transféré aux départements** (la cohésion sociale, l'aménagement des territoires, la jeunesse et les sports...), peut-être y aurait-il là des économies à faire dans un véritable Etat décentralisé...

## ► On vous dit : « les collectivités locales sont responsables de la dérive des dépenses publiques »

**L'Etat est la seule entité publique à pouvoir voter un budget en déséquilibre chaque année, et ça dure depuis 40 ans !**

Les soldes négatifs se sont accumulés pour former la fameuse « dette publique ». A l'inverse, toutes les collectivités locales (mairie, département et région) doivent **présenter des budgets équilibrés en recettes et en dépenses**, ce qui est normal. De plus, les collectivités ne peuvent emprunter que pour rembourser des dépenses d'équipement, et en aucun cas pour rembourser l'emprunt. Cette règle permet de rationaliser la gestion locale et d'éviter les dérapages budgétaires par une explosion de la fiscalité locale ou une fuite en avant par l'emprunt.

## ► On vous dit : « Moins d'échelons, c'est moins d'impôts »

Le gouvernement a présenté la suppression des conseils généraux comme une source d'économie. Mais la suppression d'un échelon et la redistribution de ses compétences entre les autres niveaux de collectivités locales ne permettra pas de diminuer globalement la dépense publique tout en garantissant aux citoyens le même niveau de service public de proximité. D'abord toute réforme de cette nature se traduit par des surcoûts parce qu'il faut réorganiser ailleurs et autrement avant que les choses se stabilisent et fonctionnent correctement. Et ce n'est pas le transfert à une future grande région qui fera faire des économies. La seule fusion département-région en Martinique avait coûté 70 millions d'euros supplémentaires ! **A moins que l'Etat n'envisage de supprimer des pans entiers de services publics...**

## ► On vous dit : « Le département a augmenté de 30% sa fiscalité »

Il faut rappeler que depuis la réforme de la fiscalité locale en 2010, les départements ne perçoivent plus rien sur les taxes d'habitation et le foncier non bâti, ni même sur la contribution économique territoriale (ex taxe professionnelle). Il faut aussi savoir que toute augmentation de fiscalité s'articule autour de deux éléments : les taux (votés par les élus départementaux) et l'assiette de calcul (majoration de la valeur locative qui ne dépend pas du conseil général). **L'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été contenue à +8%**, soit une recette supplémentaire de 10,9 M€ en 2013, qui a servi à **compenser – en partie seulement – la charge résiduelle provoquée par le désengagement de l'Etat** au titre des allocations individuelles de solidarité (26,1 M€ de « manque à gagner » en 2012, près de 30 M€ en 2014) et l'application de **mesures gouvernementales nouvelles**, telles que la modification des rythmes scolaires ou le relèvement du taux de certaines cotisations sociales.

## ► On vous dit : « Est-ce que c'est vraiment important de conserver le département ? »

**L'action sociale est la première compétence obligatoire du département.** Elle représente 60% de son budget de fonctionnement (plus de 355 millions d'euros en 2014). Chaque année, le département aide :

- Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- 14.000 personnes âgées au titre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)
- 5.870 personnes handicapées
- 1.330 enfants accueillis suite à des détresses familiales
- 4.400 assistantes maternelles agréées offrant 12.000 places d'accueil

**La majorité départementale a élargi sa politique sociale à la petite enfance et au logement social.** Depuis 2008, près de 3.300 logements à loyer modéré ont été réalisés avec le concours du département à hauteur de 20 millions d'euros. Alors oui, c'est important de conserver le département !

# CE QU'A FAIT LE CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LE CANTON DE LA TREMBLADE DEPUIS 2008

Un chiffre d'abord : plus de 8,5 millions d'aides directes aux communes du canton depuis 2008, pour financer des travaux de voirie, d'aménagement ou de restauration de bâtiments et d'équipements publics, des programmes de protection et de préservation des milieux naturels maritimes et ruraux, des actions en faveur des associations culturelles et sportives... A ceci s'ajoute bien entendu tout le champ traditionnel d'intervention du Département, son cœur de métier, celui des **solidarités entre les hommes et les territoires**.

## Pour nos enfants et nos jeunes



Collège Garandeau à La Tremblade



Aire de jeu à Etaules

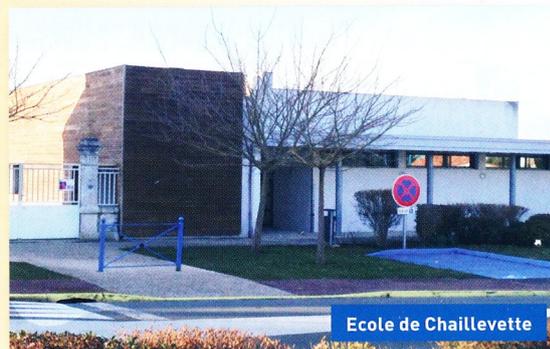
Le soutien **aux structures d'accueil de la petite enfance** du canton.

Les travaux de réhabilitation, d'isolation et de mise aux normes dans les **écoles maternelles et élémentaires** ainsi que dans les restaurants scolaires.

La restructuration du **collège** Fernand Garandeau.

La création d'aires de jeux pour les petits, skate park et circuit BMX.

Le programme d'aide aux jeunes dans leurs pratiques sportives, musicales ou culturelles.



Ecole de Chaillevette

## Pour nos équipements publics de service et de loisirs



Salle omnisport à Saint-Palais



Bibliothèque de Breuillet

L'aménagement d'espaces publics.

La réhabilitation et/ou l'extension de services municipaux (mairie, ateliers municipaux...).

La construction ou la réhabilitation de **locaux publics** (halles couvertes, bureau de poste).

L'amélioration ou la construction d'**équipements sportifs communaux** (gymnase, courts de tennis, stade de foot...).

La rénovation ou la construction de **lieux d'accueil culturels et touristiques** (salles des fêtes, bibliothèque-médiathèque, offices de tourisme).

La modernisation et le développement de l'hippodrome de La Palmyre.

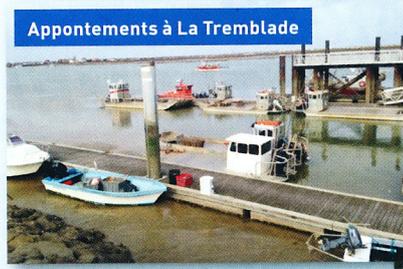
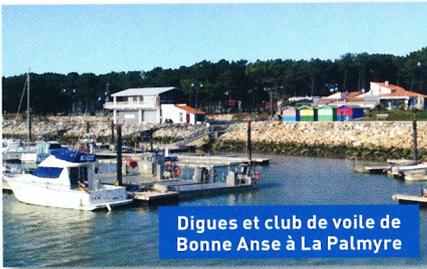


Centre-bourg de Saint-Augustin



Halle ouverte à Arvert

# Pour nos activités et notre environnement maritime



La mise en place d'un dispositif de **compensation des redevances d'occupation du domaine portuaire** pour les ostréiculteurs et des aides aux autres activités économiques touchées par la tempête Xynthia.

Les subventions à la **modernisation des navires et l'installation de pontons flottants** et d'une déchetterie portuaire à La Tremblade.

Les travaux d'aménagement de **marais, de protection des berges et de réhabilitation de claires ostréicoles**.

Le **renforcement des digues**, notamment à La Palmyre autour du port de Bonne Anse et de la base nautique.

Les travaux d'entretien et de **dragage des chenaux** dans toutes les communes ostréicoles.

Le confortement des quais et des taillées, la consolidation des écluses.

Les contributions à l'extension des réseaux d'assainissement, au traitement des eaux pluviales (lagunage et schémas directeurs).

## Pour tous

Beauséjour à Arvert



Pistes cyclables



Le soutien **aux programmes d'amélioration de l'habitat pour les particuliers** (rénovation thermique, remise en état de logements dégradés, maintien à domicile de propriétaires en perte d'autonomie).

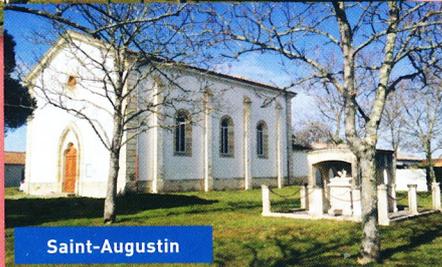
L'aménagement de salles municipales pour l'accueil des associations.

La création de **pistes cyclables** en site propre ou à vocation de loisirs.

Le fonds d'aide à la **diffusion culturelle dans les communes**.

Le soutien aux **animations locales** (label Sites en Scène, événements sportifs et culturels, expositions...).

L'aide à l'entretien du **patrimoine** (phare de la Coubre, temple de Saint-Augustin, église de Mornac...).



**On parle beaucoup en ce moment de décentralisation et de réformes. Mais savez-vous exactement ce que fait le département pour vous ? Arrivez-vous à différencier les actions de l'Etat au niveau national et les actions du conseil général au niveau local ?**

Pour vous y aider, nous vous proposons de suivre **le quotidien d'une famille à travers les actions du conseil général**.

« Monsieur et Madame Canton ont trois enfants. Chaque jour, ils utilisent sans le savoir **les services du conseil général**.

Pour se rendre à son travail, M. Canton emprunte une **route départementale**. Un jour sur deux, il laisse sa voiture sur **l'aire de covoiturage** et se déplace avec un collègue. Mme Canton emmène le bébé chez son **assistante maternelle** avant d'aller rendre visite à ses parents qui viennent de rentrer en **maison de retraite**. Ils ont besoin d'aide pour faire leurs demandes **d'allocation personnalisée d'autonomie**. Au retour, elle s'arrêtera à la **bibliothèque**. Les deux autres enfants se rendent au **collège** avec le **bus scolaire**. Ils déjeunent au **restaurant scolaire**. Aujourd'hui, l'un va au **gymnase** pour le cours de sport et l'autre va travailler en **salle informatique**. Après les cours, le fils aîné ira retrouver ses copains au **terrain de foot** et la fille se rendra à **l'école de musique**.

La famille Canton habite une maison dans un joli village. Ils ont bénéficié des aides du conseil général pour y faire des **travaux de rénovation et d'isolation thermique**. Le week-end tout le monde va faire du vélo sur les **pistes cyclables**. »

**Alors ne vous trompez pas d'objectif en allant voter dimanche : le département est au cœur de notre société, il apporte des contributions essentielles à nos familles et à nos activités, c'est un ENJEU DE PROXIMITE, pas un objet de débat national utilisé pour camoufler une absence de programme !**

# NOS DOUZE PRIORITES POUR LA CHARENTE-MARITIME ET LE CANTON DE LA TREMBLADE

Le feuilleton « connaître les nouvelles compétences du département » n'est pas encore terminé. Loin de là ! Le projet de loi continue sa navette entre Sénat et Assemblée. Cependant la disparition annoncée du département en 2021 est désormais largement remise en question, et dans les années qui viennent **son rôle de solidarité sociale et territoriale** devrait être largement préservé, c'est-à-dire les aides sociales (RSA, APA...), le soutien aux services publics (les services d'incendie et de secours) et à l'action communale.

## ► **Défendre le département comme collectivité de proximité**

Et si la vraie raison de sauver les départements, plus exactement les conseils départementaux était de les rendre pleinement sociaux, missionnés par toutes les collectivités pour œuvrer à la prévention de la délinquance, travailler à la sécurité publique. Des départements acteurs de la justice de proximité, de la médiation, de l'intégration des personnes en situation de handicap, et bien entendu **partenaire fidèle des communes et des communautés** en participant au financement des équipements et des services publics.

## ► **Conforter les conditions favorables aux activités économiques, soutenir les projets innovants, créateurs d'emplois, défendre nos activités emblématiques que sont l'ostréiculture, le tourisme et l'agriculture**

En créant il y a 12 ans, **la Sem Patrimoniale 17**, le département s'est engagé dans le durable. Présidée depuis l'origine par Jean-Pierre TALLIEU, elle dégage un résultat net positif, et a pour vocation de porter financièrement des projets économiques de grande envergure comme le Club Med, mais aussi de construire des locaux à usage industriel ou tertiaire pour accompagner les secteurs en croissance. Ces réalisations ont concouru au maintien ou à la création de milliers d'emplois. C'est un outil majeur pour les années à venir.

**Les filières maritimes** tiennent une place importante dans l'économie départementale, en termes de ressources et d'emplois, tout particulièrement dans le canton de La Tremblade. Le département doit pouvoir poursuivre son ambitieux programme maritime : soutien aux métiers de la mer, développement et entretien des ports, surveillance de la qualité des eaux, protection des milieux et défense de côtes, d'autant que les partenariats avec l'intercommunalité se renforcent. Il en est de même pour le secteur agricole, où les collectivités travaillent ensemble au développement et au soutien des **circuits courts**. « Terre et mer » ne sont-ils pas les symboles du département de la Charente-Maritime ?

L'attribution de la **compétence « tourisme »**, aujourd'hui partagée par tous les niveaux de collectivités, ne semble

pas remise en cause. Pour la Charente-Maritime, c'est une filière économique prioritaire qu'il faut accompagner et valoriser pour renforcer l'attractivité du territoire et améliorer la consommation des clientèles touristiques.

## ► **Faire de la Charente-Maritime, un département numérique bien relié aux autres territoires et attractif pour les porteurs de projets, en installant le Très Haut Débit pour tous, grâce à la fibre optique**

Le département peut jouer un rôle moteur pour promouvoir **l'égalité d'accès au numérique** grâce à la mise en place de son schéma départemental. Les opérateurs privés n'envisagent aujourd'hui qu'une couverture très partielle de notre département dans les secteurs « les plus rentables ». Or, on ne peut pas réduire le numérique à sa dimension économique et financière. Il nous conduit vers d'autres manières d'apprendre et de partager, de travailler et de communiquer. Cette nouvelle liberté doit devenir accessible à tous.

## ► **Améliorer nos déplacements et transports en modernisant et sécurisant notre réseau routier départemental**

270 millions d'euros ont été investis dans le réseau routier départemental depuis 2008 ! C'est dire si c'est une compétence importante pour notre vie quotidienne, particulièrement au niveau de l'entretien et de la sécurisation de notre réseau secondaire. Un moment transféré à la future grande région, le bon sens finirait par l'emporter en laissant cette responsabilité au département.

**Le schéma routier départemental est prévu jusqu'en 2030, pour un investissement de plus de 500 millions d'euros.** Il concerne tous les secteurs du département.

## ► **Accompagner, dans ses missions de solidarité active, nos concitoyens tout au long de leur vie, au travers de l'aide aux personnes âgées dépendantes (APA), de la prise en charge de l'accueil en maison de retraite, de l'amélioration du quotidien des personnes handicapées**

Chaque étape de la vie a son importance, ses opportunités et ses défis. Le département par ses actions, permet de vivre tous les âges avec confiance, **accompagne les aînés**

**pour qu'ils puissent sereinement vivre leur avance en âge**, avec les valeurs et les priorités de cette période de leur existence : des lieux de vie adaptés, un environnement social qui respecte et organise les conditions pour bien vieillir, indépendamment de l'état de santé.

► **Poursuivre ses actions en faveur de la famille : suivi des assistantes maternelles et des crèches, la prise en charge partielle du financement des modes de garde, l'aide sociale à l'enfance**

**Tous les enfants ont le droit de bien grandir.** On constate une augmentation du nombre des familles monoparentales, des situations familiales complexes, des familles et des jeunes isolés et des parents en difficulté dans leurs fonctions éducatives. Cette situation met en danger nombre de familles et d'enfants qui ont besoin d'une protection et d'un soutien. Et même pour tous les autres, les attentes sont multiples : l'accès facilité au logement, les moyens de concilier activité professionnelle et garde d'enfants, les transports collectifs, le sport et la culture. Dans tous ces domaines, le département entend rester un acteur de tout premier plan.

► **Contribuer à l'insertion dans l'emploi des jeunes et des bénéficiaires du RSA.**

**L'accès à un emploi de qualité pour les nouvelles générations** est une pièce maîtresse du développement durable. Un emploi de qualité est le sésame pour l'accès au logement, pour la fondation d'une famille, pour la transmission des savoirs et le développement des compétences, pour l'inclusion des nouvelles générations dans la société.

► **Offrir les meilleures conditions de réussite à nos collégiens en améliorant leurs conditions d'accueil dans les collèges et promouvoir le développement de l'enseignement supérieur**

Les politiques locales de proximité dans le domaine éducatif assurent le lien et la cohésion sociale encore plus nécessaire dans une période de crise et de tension où **l'éducation doit rester une priorité**. Le département est la bonne échelle, il a la puissance d'action nécessaire qui assure à l'échelle de son territoire l'égalité de tous les collégiens. Qu'en sera-t-il demain avec beaucoup d'établissements à gérer à l'échelle d'une grande région ? La présence des élus dans les conseils d'administration est le gage du lien entre les collèges.

► **Préserver notre qualité de vie, l'environnement dans notre département et défendre nos services publics de proximité**

La réforme de l'Etat devrait viser une seule priorité : **garantir un seuil minimum de services publics et de services à la population sur une aire géographique donnée**. Construire, entretenir, aider au fonctionnement, ce sont des actions qui se pilotent au quotidien, en proximité, dans le dialogue et la concertation.

A côté de leurs activités de production, l'agriculture et l'ostréiculture fournissent des biens publics tels que l'environnement, les paysages et la biodiversité, auxquels nous sommes tous de plus en plus attentifs. Le département poursuit depuis de nombreuses années une politique respectueuse des espaces naturels sensibles, avec **l'aménagement de sites protégés, le développement d'itinéraires cyclables, le partenariat avec le conservatoire du littoral et l'ONF**. Il est aussi très engagé dans le **« plan digues » pour la protection de notre littoral**. La mise en place progressive des PAPI (Plan d'Actions de Prévention contre les Inondations) va nécessiter des engagements financiers lourds (prévision de 400 millions d'autorisation de travaux).

► **Défendre nos communes, accompagner leurs projets de développement et peser pour le maintien des dotations de l'Etat**

L'Etat se désengage de plus en plus et chaque commune a le droit d'avoir l'écoute et le soutien du conseil départemental. Nous avons de bons dispositifs qui sont discrédités faute d'une organisation qui n'est pas suffisamment proche des réalités. L'Etat n'a plus les moyens de ses exigences et il en fait porter la responsabilité aux locaux. Et ce sont les communes petites et moyennes qui sont le plus touchées. Nos 9 communes ont des projets, des besoins et des attentes qui leur sont propres. A l'échelle du département qui reste à notre sens, un espace démocratique sans équivalent, pour créer de la solidarité entre l'urbain et le rural, penser l'avenir, agir et réagir rapidement, chacune doit pouvoir **bénéficier des mêmes soutiens pour assurer leur développement**.

► **Soutenir les associations sportives, culturelles, à caractère social et soutenir les talents et les idées nouvelles**

Malgré les contraintes budgétaires, le département a la volonté de **maintenir ses aides aux associations** (près de 15 millions d'euros en 2014). L'un de ses premiers objectifs est de permettre une égalité d'accès à la culture et aux activités sportives. Nous pensons que l'on répond mieux aux besoins des habitants en reliant leur quotidien aux grands enjeux globaux et que la réussite des projets tient pour beaucoup à l'accompagnement du monde associatif.

► **Favoriser le développement des coopérations entre les territoires de Charente-Maritime, avec les intercommunalités, et le canton de la Tremblade !**

Nous croyons fondamentalement au développement et au renforcement des partenariats entre le département et les territoires, communes et intercommunalité pour mener à bien les projets du territoire avec efficacité. **C'est cela la proximité dont le département est le garant.**

Tél. 06 40 60 68 13

Email : cantonlatremblade2015@gmail.com

## CANTON DE LA TREMBLADE

Arvert - Breuillet - Chaillevette - Etaules - Les Mathes - Mornac-sur-Seudre - St-Augustin - St-Palais-sur-Mer - La Tremblade

### Les candidats

#### Fabienne Aucouturier

50 ans, mariée, mère de trois enfants, vit en Charente-Maritime depuis 2003. Diplômée en droit public et en communication politique, Fabienne AUCOUTURIER a l'expérience des collectivités territoriales et des institutions depuis près de 25 ans.

Elle est élue conseillère municipale de Saint-Palais sur Mer en 2008 et devient adjointe aux affaires scolaires, à l'enfance et la jeunesse en 2009. Suite aux élections municipales de 2014, elle est 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire de Saint-Palais sur Mer, chargée de la culture et de la communication.

Pour Fabienne AUCOUTURIER, la création du binôme donne l'opportunité aux femmes de s'investir à part entière, dans les affaires départementales. La proposition faite par le conseiller général sortant du canton de La Tremblade et Président de la CARA, Jean-Pierre TALLIEU, de faire équipe avec lui, a été déterminante. A cela, s'ajoute la connaissance acquise sur le fonctionnement interne du Conseil Départemental (ex Conseil Général).



#### Jean-Pierre Tallieu

71 ans, divorcé, père de 4 enfants, 5 petits-enfants, natif de Charente-Maritime, huissier de justice honoraire.

Maire de La Tremblade depuis 1992, successivement Vice-président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, puis Président depuis 2008, Jean-Pierre TALLIEU est élu au Conseil Général depuis 1995. Il est d'abord plus particulièrement chargé des affaires liées à la mer et au milieu maritime, et à partir de 2004, du Service Départemental

d'Incendie et de Secours. Homme de terrain et pourtant de dossiers, il a toujours voulu mettre l'humain et le pluralisme des idées au cœur de son action. Il travaille depuis de nombreuses années - avec et pour - les neuf communes de ce nouveau canton, dans le respect des individualités et des priorités locales.

#### Michèle MOREL

67 ans - Résidente Charentaise-Maritime depuis 2000.

Inspecteur d'assurances à la retraite, Michèle MOREL s'est engagée dans la vie publique en 2008 à Breuillet, où elle était conseillère municipale. Lors des municipales de 2014, elle est devenue 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, en charge des affaires générales et de l'urbanisme.

Son engagement personnel auprès d'associations de défense de consommateurs depuis une quinzaine d'années dans le domaine du logement, du surendettement et des litiges de tous ordres, lui a permis d'être à l'écoute de ses concitoyens et d'approcher les différents services du conseil général.



### Les remplaçants

#### Philippe GADREAU

63 ans - Habite à La Palmyre depuis 35 ans.

Chef d'entreprise, dans le domaine de la publicité pendant presque 40 ans, il fut membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie et Président du Club d'Entreprises du Pays Royannais.

Tout en restant proche du monde de l'entreprise, il se consacre désormais à la commune de Les Mathes-La Palmyre, dont il a été élu Maire en avril 2014.

Ces principaux objectifs visent à resserrer le lien social et promouvoir un développement raisonné du tourisme, deux thématiques fortes dans le département de la Charente-Maritime.

## Nos réunions publiques

**Lundi 9 mars à 19h00**

**Mardi 10 mars à 19h00**

**Mercredi 11 mars à 19h00**

**Vendredi 13 mars à 19h00**

**Samedi 14 mars à 19h00**

**Lundi 16 mars à 19h00**

**Mardi 17 mars à 19h00**

**Mercredi 18 mars à 19h00**

**Vendredi 20 mars à 20h00**

**En présence de Dominique BUSSEREAU**

ARVERT

CHAILLEVETTE

MORNAC

LA TREMBLADE

LES MATHES

BREUILLET

ETAULES

SAINT AUGUSTIN

SAINT-PALAIS

Salle des Fêtes

Salle des Fêtes

Salle des Fêtes

Foyer d'Animation Culturel

Espace multi-loisirs

Salle des Fêtes

Salle des Fêtes

Salle des Fêtes

Salle des Fêtes